

Municipalité de Denholm

Rapport du maire – Année 2013

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière pour l'année 2013.

1. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

La vérificatrice externe, Janique Éthier CPA, a confirmé que pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, la municipalité réalisait un surplus de 146 389\$.

De plus, selon la vérificatrice, les états financiers représentent fidèlement la situation de la municipalité.

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2013

Les prévisions budgétaires indiquaient l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Il nous semble réaliste d'annoncer qu'un léger déficit est appréhendé pour la période se terminant le 31 décembre 2013.

3. LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En 2013, le traitement versé aux élus municipaux, représente pour le maire 6 457\$ en rémunération et 3 228\$ à titre d'allocation de dépenses, alors que les conseillers reçoivent 2 152\$ en rémunération et 1 076\$ à titre d'allocation de dépenses.

4. ATTRIBUTION DES CONTRATS 2013

La liste de tous les contrats octroyés en 2013 comportant une dépense de plus de 25 000\$, ainsi que de ceux de 2 000\$ conclus au cours de l'année avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$ est disponible pour consultation bureau municipal.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2014

L'article 954 du Code municipal du Québec édicte au conseil de procéder à la planification budgétaire de l'exercice financier suivant, à cette période de l'année.

Les orientations suivantes guideront les membres du conseil dans les choix budgétaires qui mèneront à l'adoption du budget 2014 :

- Réouverture de notre service des incendies, avec l'arrivée des nouveaux camions à incendie, la poursuite de la formation et de la certification de notre équipe de pompiers ainsi que la négociation des ententes d'entraide avec les municipalités limitrophes;
- Analyse détaillée du service des travaux publics (contrats, régie interne, etc...);
- Amélioration du réseau routier en fonction des subventions disponibles;

- Mise en valeur de nos attraits touristiques;
- Poursuite des travaux dans le dossier de l'environnement, et spécialement de la santé de nos cours d'eau;
- Implication des bénévoles au sein de notre communauté grâce à un support logistique ou financier;
- Amélioration des divers moyens de communications à l'intérieur des limites de la municipalité (téléphonie, internet, signalisation etc...);
- Réalisation du centre communautaire.

6. CONCLUSION

Le budget devrait être adopté lors d'une assemblée extraordinaire du conseil, le 29 janvier 2014.

Je profite de l'occasion pour saluer le travail acharné de nos employés municipaux.

De plus, un merci spécial, à tous les bénévoles qui se sont impliqués au niveau des comités et organismes. Leur apport est une richesse pour notre communauté.

Enfin, je désire souhaiter à toutes les citoyennes et citoyens, un heureux temps des Fêtes et une Nouvelle Année, tout en santé.

Gaétan Guindon
Maire